



Les Recycleurs Bretons

Caudan

Installation de regroupement, transit et tri de déchets

Demande d'autorisation environnementale

Résumé Non Technique de l'étude d'incidence

PJ N°5 – RNT EI



Risques Industriels | Environnement | Sécurité / Santé
Carré Rosengart, 16 quai Armez, 22000 SAINT-BRIEUC
02 96 65 79 31 | contact@neodyme.bzh | www.neodyme.bzh

FICHE SIGNALÉTIQUE

Porteur du projet

Raison sociale :	Les Recycleurs Bretons
Adresse du siège social :	ZA Saint-Thudon 170, rue Jacqueline Auriol - 29490 Guipavas
Représentant :	Pierre ROLLAND Président Directeur Général

Site d'étude

Raison sociale :	Site de Caudan - Les Recycleurs Bretons
Localisation du site :	ZI de Kerpont 780, rue de Manéguen - 56850 Caudan
Activité exercée :	Installation de regroupement, transit et tri de déchets

Document

Référence :	R17072B
Titre du rapport	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Pièce Jointe N°5 - Résumé Non Technique de l'Etude d'Incidence

Version	Date	Nature des modifications
a	17/01/2022	Version initiale

Liste des intervenants

Demandeur



Société Les Recycleurs Bretons
 ZA Saint-Thudon
 170, rue Jacqueline Auriol - 29490 Guipavas

Approbateur

Amandine COZIC | Directrice QHSE

Bureau d'Etudes Conseil



NEODYME Breizh
 Carré ROSENGART – 16 quai Armez
 22 000 SAINT-BRIEUC
 Tél. 02 96 65 79 31 – contact@neodyme.bzh
www.neodyme.bzh

Rédactrice

Charlotte HAMEL-VALON
 Chargée d'études en environnement

Approbateur

Rachelle LE BOURHIS
 Chargée d'études

SOMMAIRE

Contexte de la demande	4
Présentation du site.....	5
Etat initial du site et de son environnement	7
Analyse des incidences du projet	13
Incidence de l'exploitation sur la consommation de terres et usages des sols	13
Evolution de l'emprise exploitée du site d'étude.....	13
Analyse de la compatibilité de l'exploitation du site aux usages des sols.....	15
Incidence du projet sur les mouvements de matériaux	16
Incidence du projet sur la ressource en eau.....	16
Incidence du projet sur la consommation d'eau	16
Incidence du projet sur l'hydrogéologie et les eaux souterraines.....	16
Incidence de l'exploitation sur les rejets d'eaux en provenance du site.....	17
Incidence du projet sur la ressource air	19
Incidence de l'exploitation sur la qualité de l'air : rejets diffus liés au procédé de broyage de bois et à la manutention des déchets.....	19
Incidence de l'exploitation sur la qualité de l'air : rejets gazeux diffus liés à la circulation des véhicules.....	19
Mesures visant à éviter / réduire / compenser les incidences du projet dans le domaine de l'air.....	20
Incidence du projet sur la commodité du voisinage	20
Analyse des incidences : trafic routier	20
Mesures visant à éviter / réduire / compenser les incidences du projet sur le trafic routier	21
Incidence du projet sur les autres voies de communications	22
Analyse des incidences : émissions sonores.....	22

Analyse des incidences : émissions vibratoires.....	23
Incidence du projet sur les émissions de chaleur/radiation	23
Elimination / valorisation des déchets.....	23
Incidence sur la santé, la sécurité et la salubrité publiques.....	24
Incidence du projet sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	25
Incidence du projet sur l'utilisation de l'énergie	25
Analyse de la compatibilité de l'exploitation du site avec les règles d'urbanisme	26
Synthèse de l'étude d'incidence	27

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le groupe Les Recycleurs Bretons est spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets des activités professionnelles.

La société Les Recycleurs Bretons a racheté en 2010 une plateforme de déchets de chantiers du BTP située rue du Manéguen sur la commune de Caudan, exploitée par la société DETRIVALOR et autorisée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par arrêté préfectoral en date du 28 août 2000.

L'établissement a connu depuis son arrêté préfectoral de nombreuses évolutions engagées dans un premier temps par la société DETRIVALOR, notamment une extension de l'emprise d'exploitation, et récemment une réorganisation des installations engagées par la société Les Recycleurs Bretons. Ainsi, la nature et le volume des activités entre la situation autorisée et aujourd'hui a largement évolué, de même que la nature des déchets admis.

La société Les Recycleurs Bretons souhaite, via la présente demande d'autorisation environnementale, régulariser la situation administrative de son site en faisant part des nouvelles activités qui s'y déroulent et des modifications qui ont été apportées par rapport à la situation autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 août 2000.

Les activités de regroupement et tri de déchets dangereux et non dangereux cités à l'article 1.3.1 de l'arrêté préfectoral ont été et sont conservées. L'activité de concassage des déchets minéraux a été abandonnée.

La réorganisation des activités du site répond à un besoin des producteurs de déchets professionnels de disposer d'une installation suffisamment dimensionnée pour la réception des déchets dangereux et non dangereux sur le territoire lorientais ainsi qu'au développement des filières REP (responsabilité élargie du producteur), permettant l'amélioration du tri en amont des déchets du secteur du BTP et de maximiser l'extraction de la part valorisable. Celle-ci a nécessité des

travaux de démolition de bâtiment et de terrassement/réfection des surfaces exploitées.

Ce développement permettra à la société Les Recycleurs Bretons de :

- consolider la place occupée par le site dans le secteur de la gestion des déchets au niveau de son territoire d'implantation ;
- participer à l'amélioration du tri amont des déchets d'activités professionnelles afin d'en améliorer la part valorisable et de privilégier la valorisation matière de ces déchets.
- concourir à la bonne structuration de la filière BPHU afin de démanteler les unités en fin de vie réparties sur le territoire.

L'objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale est de régulariser la situation administrative du site de Caudan de la société Les Recycleurs Bretons.

PRESENTATION DU SITE

Le site d'étude Les Recycleurs Bretons de Caudan est implanté sur la commune de Caudan dans la zone industrielle de Kerpont, au 780, rue de Manéguen. Les limites communales avec la commune de Lanester sont localisées en limites de propriété Sud.

Les terrains d'accueil du site d'étude s'inscrivent dans un contexte industriel, à proximité de l'axe départemental N165 reliant Nantes à Brest. Le site d'étude est également desservi par la D326 reliant Lanester jusqu'à la D781 à Kervignac. Les secteurs Sud et Est du site sont marqués par des espaces agricoles et naturels. Au Sud, le site d'étude est bordé par une voie ferrée (voie TGV) ; au-delà de cette voie ferrée se situe une aire d'accueil des gens du voyage.

A noter le passage d'une ligne aérienne électrique haute-tension du Nord au Sud-Ouest sur le site d'étude. Cette ligne électrique fera l'objet d'un paragraphe détaillé plus en aval de l'étude d'incidences.

Ce secteur intègre donc plusieurs occupations du sol :

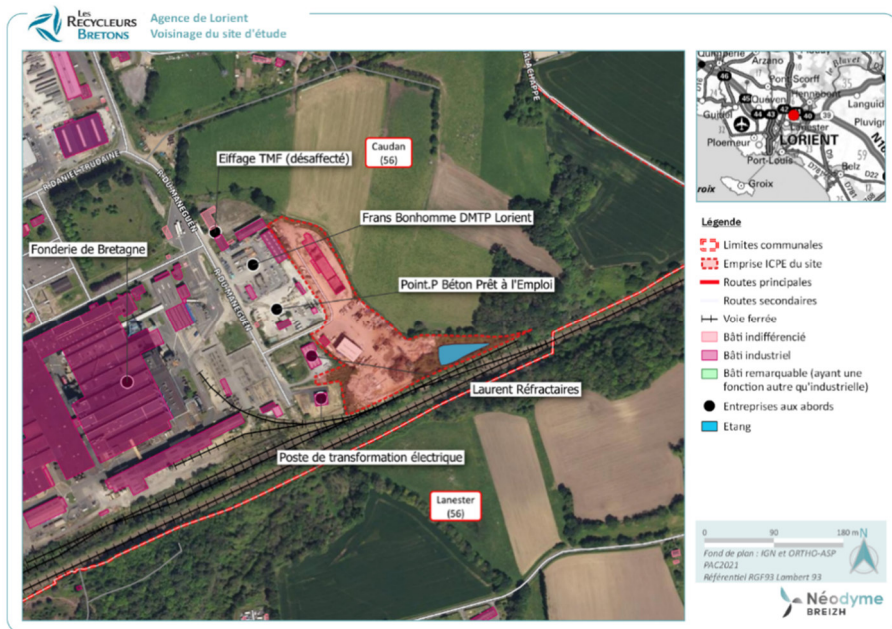
- Au Nord : des parcelles agricoles puis le hameau de Kerbaudrec ;
- Au Sud : la voie ferrée reliant Quimper et Rennes longe la limite Sud du site, au-delà se trouvent des parcelles agricoles, les hameaux de Kerléano, Keryanigo et Kervanguen ainsi qu'une aire de stationnement pour les gens du voyage ;
- À l'Est : des parcelles agricoles ;
- À l'Ouest : plusieurs sites industriels, dont celui de la Fonderie de Bretagne, et un peu plus à l'Ouest l'établissement Guerbet, classé SEVESO.

Les habitations les plus proches sont situées au Nord-Est, entremêlées de lieux de stockage de matériel agricole et lieux d'habitat. Leurs localisations sont précisées dans le tableau et la carte ci-dessous.

Tableau 1 : Localisation des habitations et lieu-dit habités aux abords du site

Lieu-dit	Distance et localisation par rapport aux limites du site d'étude
Aire des gens du voyage	260 m au Sud-Ouest
Hameau de Kerbaudrec	220 m au Nord-Est
Hameau de Keryanigo	300 m au Sud
Hameau de Kervanguen	290 m au Sud-Est
Hameau du Poux	650m à l'Est
Lotissement d'habitations de Kervido	950 m au Sud-Ouest
Lotissement d'habitations de Bel-Air	590 m à l'Est

Cette situation générale est illustrée sur les figures suivantes



ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Environnement naturel		
Habitats et continuités écologiques	<p>La richesse écologique / biologique du site concerne principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un cours d'eau référencé au SRCE : le Plessis à environ 710 m à l'Ouest - Pas d'éléments de la trame verte à moins de 540 m au Sud du site <p>Le site n'intègre pas d'éléments de la trame verte et bleue.</p>	Faible à modérée
NATURA 2000	<p>Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 3,8 km à l'Ouest : il s'agit du site « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck et Rivière Sarre ».</p> <p>Connexion hydrographique de la ZPS « Rade de Lorient » et de la ZSC « Chiroptères du Morbihan » avec le site d'étude.</p>	Modérée
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de Protections Règlementaires	<p>Arrêté de Protection de Biotope : site le plus proche à 4,4 km au Nord du site d'étude.</p> <p>Réserve Naturelle Nationale et Régionale (RNN et RNR) : absence dans un rayon de 12 km</p> <p>Parc national et Réserve biologique : absence en région Bretagne</p> <p>Réserve nationale de chasse et de Faune sauvage : la plus proche est située à plus de 35 km</p>	Faible
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de Protections Contractuelles	<p>Parc national (aires d'adhésion) : absence en région Bretagne</p> <p>Parc Naturel Régional (PNR) : PNR du Morbihan à 25 km</p> <p>Parc naturel marin : PNM de l'Iroise à 80 km</p>	Faible
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de protection par maîtrise foncière	<p>Sites du Conservatoire du Littoral : site le plus proche situé à 10 km</p> <p>Site acquis des Conservatoires d'espaces naturels : absence en région Bretagne</p>	Faible
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de protection par	<p>Zone humide protégée par la convention de Ramsar : la plus proche est à 30 km à l'Est</p> <p>Réserves de biosphère : absence dans un rayon de 100 km</p>	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
convention	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) : absence en région Bretagne Zones marines protégées de la convention Oslo-Paris (OSPAR) : absence en domaine terrestre Aires spécialement protégées de la convention de Carthagène : absence en région Bretagne Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : absence dans un rayon de 139 km	
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)	Aucun secteur SCAP n'est plus proche que les espaces cités précédemment	Faible
Zones d'intérêt écologique sans portée réglementaire	ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : la plus proche est distante de 750 m au Sud (site ZNIEFF 2 : Rade de Lorient) ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) : site le plus proche situé à 1,7 km au Sud (Rade de Lorient) et il est en connexion hydrographique avec le site d'étude	Modérée
Autres types de zones naturelles d'intérêt et ou patrimoniales	Inventaire du patrimoine géologique : absence dans un rayon de 7 km Tourbières : absence dans un rayon de 7,5 km Sites inscrits / classés : le plus proche est à 1,7 km au Sud-Est (Pont du Bonhomme (abords) : inscrit) Espaces naturels sensibles du Conseil Départemental : site le plus proche situé à 540 m au Sud-Est (Marais de la Goden) Réserve biologique : absence dans un rayon de 45 km	Faible
Zones humides	Zones Humides (hors ZH RAMSAR) : une partie des terrains au Sud du site est classée zones humides (présence d'un plan d'eau). Pour rappel, cette partie du site n'est pas exploitée pour les activités en lien avec les déchets.	Faible
Milieu physique		
Relief et topographie	Non contraignant	Nulle à faible
Paysages	Site déjà existant et situé dans une zone industrielle très urbanisée et très développée. Secteur Sud en bordure d'espaces cultivés agricoles : interface entre les contextes industriel et agricole. Pas de covisibilité avec des monuments historiques. Eléments de fracture du paysage : voie ferrée et ligne électrique.	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Géologie	Non contraignant	Nulle à faible
Sismicité	Non contraignant (zone d'aléa sismique faible)	Nulle à faible
Météorologie	Absence de phénomènes extrêmes récurrents	Nulle à faible
Milieux aquatiques		
Hydrogéologie	Non contraignant	Nulle à faible
Ouvrages de prélèvement d'eau	Un point eau de la BSS pour usage sensible relevé : point BSS001BFLY (eau cheptel), situé à 140 m au Nord.	Modéré
Gestion des eaux usées	Présence d'un réseau de traitement des eaux usées sur le secteur d'étude, site d'étude raccordé au réseau d'eaux usées communal	Faible
Gestion des eaux industrielles	Production d'effluents industriels en activité annexe : eau de brumisation	Faible
Gestion des eaux pluviales	Rejet des eaux pluviales dans le réseau communal busé d'eaux pluviales présent au Sud du site, réseau qui rejoint ensuite le ruisseau du Plessis. Rejet autorisé dans l'AP. Ruissellement des eaux pluviales sur les aires imperméabilisées	Faible à modéré
Réseau hydrographique	Présence du cours d'eau du Plessis à 712 m à l'Ouest du site d'étude et du Blavet à 1,8 km au Sud Cours d'eau du Plessis en état médiocre et du Blavet en état moyen d'après le SDAGE (2013)	Modérée
Risque inondation	PPRI : non-concerné PAPI : commune de Caudan concernée par deux plans d'action Inondation par débordement : non concerné AZI : non concerné	Nulle à faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
	Inondation par remontée de nappes : aléa potentiel lié aux inondations de cave	
Schémas de gestion des eaux	Orientations / Dispositions / Mesures du SDAGE Loire-Bretagne 2016.2021 applicables Règlement du SAGE de Blavet applicable	Nulle à faible
Alimentation en eau potable	Absence de captage AEP et de périmètre de protection à proximité (6,6 km pour le plus proche)	Faible
Contexte socio-économique / Occupation des sols		
Populations	Présence d'habitations à proximité immédiate du site d'étude	Modérée
Habitats	Contraignant : présence d'habitat proches de la zone d'étude (220 m au Nord-Est pour le plus proche)	Modérée
ERP	Non contraignant : absence d'ERP pour un public « sensible » et « prolongé » sur le secteur d'étude (ERP le plus proche situé à 1,5 km : Ecole Renée Raymond)	Nulle à faible
Occupation des sols	Absence de conflit avec les autres usages agricoles ou forestiers. Secteur très industrialisé. Pointe Sud-Est du site : plan d'eau (zone non exploitée). Abords du site en parcelles agricole ou naturel	Nulle à faible
Distances de recul	Non contraignant (prise en compte dans projet)	Nulle à faible
Voies de communications	Bonne desserte routière du secteur. Voie ferrée en limite Sud du site d'étude.	Favorable
Émissions lumineuses	Non contraignant. Secteur d'étude situé dans halo lumineux de l'agglomération de Lorient	Nulle
Patrimoine culturel	Non contraignant : absence d'éléments protégés ou présentant un intérêt patrimonial sur le secteur (site le plus proche : 2,2 km) ZPPA : site d'étude non concerné (site le plus proche à 800 m au Sud-Ouest)	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Urbanisme	Le site d'étude est classé en « Uia » soit destiné aux « <i>activités de toute nature hors activités commerciales</i> », et en secteur « Ab » pour la pointe Sud du site, soit « <i>délimitant les parties du territoires affectées aux activités agricoles</i> ». Orientations du SCoT favorables au projet	Faible
Environnement sonore	Sources sonores internes liées aux activités « déchets ». L'émergence globale observée est conforme à la réglementation en tout point. Aucune tonalité marquée n'a été relevée.	Modérée
Qualité de l'air		
Mesures de la qualité de l'air	Respect des valeurs limites et absence de dépassements notables des objectifs de qualité de l'air. Bonnes conditions de dispersion des polluants	Faible
Poussières	Absence	Faible
Odeurs	Absence	Faible
Vibrations	Absence sur le site d'étude. Situation proche d'une entreprise générant des vibrations (Fonderie de Bretagne)	Faible
Sols et Sous-Sols		
Lithologie	Non contraignant	Faible
Risques naturels	Aléa moyen pour le retrait et le gonflement des argiles Présence d'ouvrages militaires à 650 m au Sud-Est	Faible
Risques technologiques	Présence d'une canalisation de transport de gaz au droit du site d'étude (Rue de Manéguen à l'Ouest du site d'étude)	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
	Hors zone à risque nucléaire des installations marines et sous-marines de Brest	
Qualité des sols	L'état initial de pollution de sols réalisé en 2010 a permis de vérifier la qualité des sols en place sur le terrain d'étude et n'a pas mis en évidence d'impact significatif.	Faible
Sites Sols Pollués	Sites BASOL : 3 sites sur la commune de Caudan, dont un site à proximité immédiate (Fonderie de Bretagne) Sites BASIAS : aucun sur le site d'étude. Le site d'étude est classé ICPE. Aucun autre site BASIAS ou ICPE sur le secteur n'est à recenser.	Faible à modéré

Au regard de la détermination de cette sensibilité environnementale, l'analyse de l'incidence de l'exploitation de l'établissement Les Recycleurs Bretons de Caudan, dans le cadre de la régularisation administrative, s'est ensuite attachée à prendre en compte les incidences par compartiments de l'environnement afin de déterminer les mesures d'évitement et de réduction nécessaires.

ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET

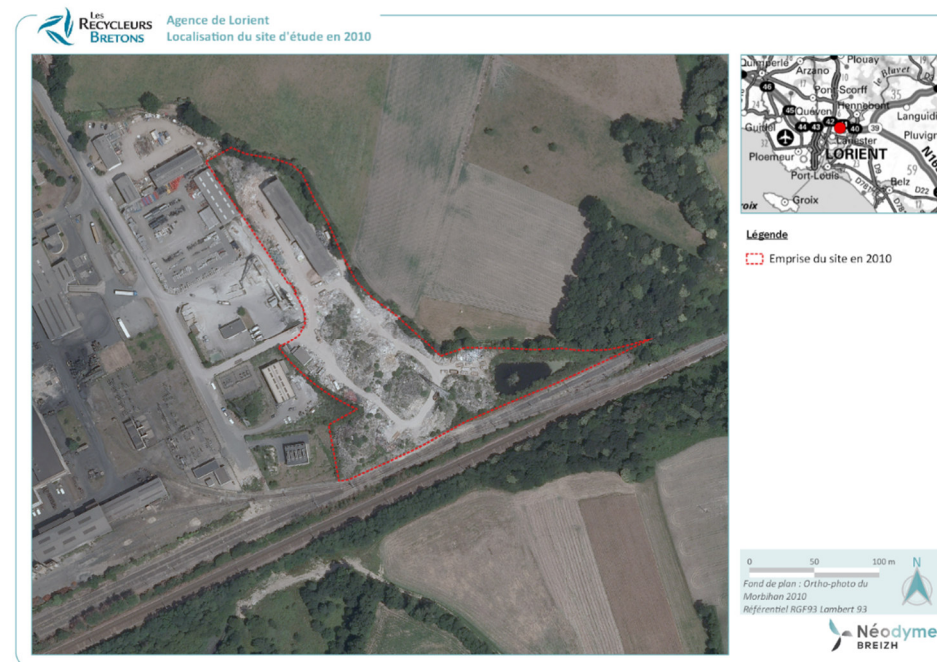
Incidence de l'exploitation sur la consommation de terres et usages des sols

Evolution de l'emprise exploitée du site d'étude

Pour rappel, l'établissement Les Recycleurs Bretons de Caudan a fait l'objet d'une augmentation de son emprise ICPE en plusieurs étapes.

L'emprise initiale de l'établissement telle que définie à l'article 1.3.2 de l'arrêté préfectoral du 28/08/2000 intégrait les parcelles suivantes : n°64, 279, 281, 282 de la section AE. La superficie totale du terrain occupé par l'établissement était de 9 164 m² (cf. carte page suivante).

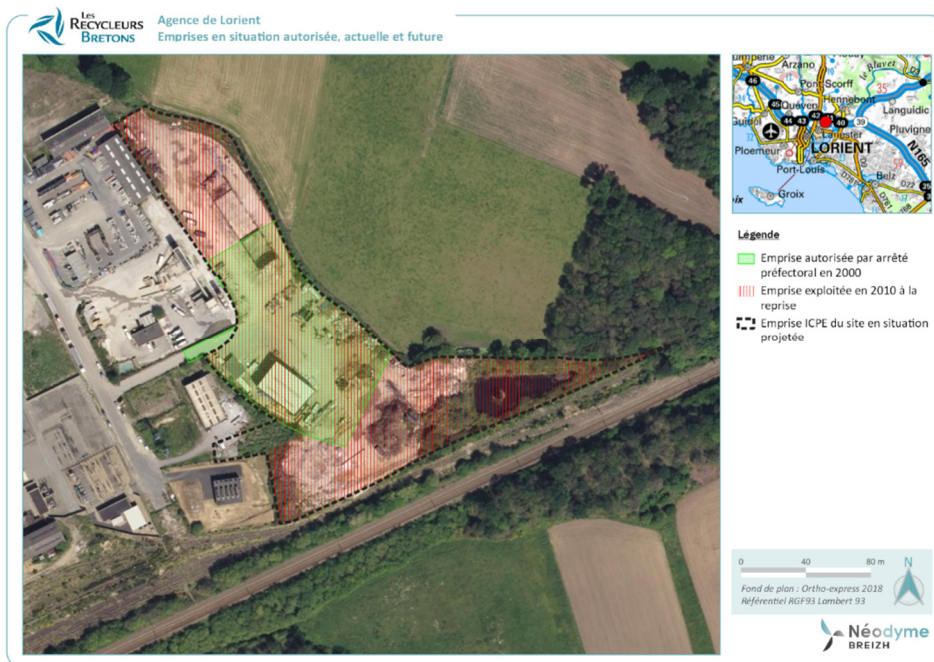
La reprise du site en 2010 a concerné les parcelles 279, 281, 282 et 304 représentant un total de 22 796 m², parcelles alors déjà exploitées par la société DETRIVALOR avant cette date, comme le montre la vue aérienne datant de 2010 à suivre.



Par ailleurs, l'exploitant souhaite aujourd'hui augmenter l'emprise de son site d'une surface de 578 m² sur une partie des parcelles situées au Sud-Ouest du site afin de réaliser un deuxième accès au site d'étude.

Emprise ICPE autorisée en 2000	Emprise exploitée à la reprise d'exploitation en 2010	Emprise ICPE demandée en situation projetée	Variation totale par rapport à la situation autorisée
9 164 m ²	22 796 m ²	23 374 m ²	+ 14 210 m ²

L'ensemble des évolutions est détaillé au sein de la vue aérienne suivante.



La modification de l'emprise ICPE du site entraîne une augmentation de 14 210 m² de la surface totale du site par rapport à l'emprise autorisée par arrêté préfectoral du 28/08/2000. A noter que la majeure partie de cette extension a été réalisée avant 2010 par la société DETRIVALOR et était exploitée à la reprise de l'exploitation du site par la société Site de Caudan - Les Recycleurs Bretons.

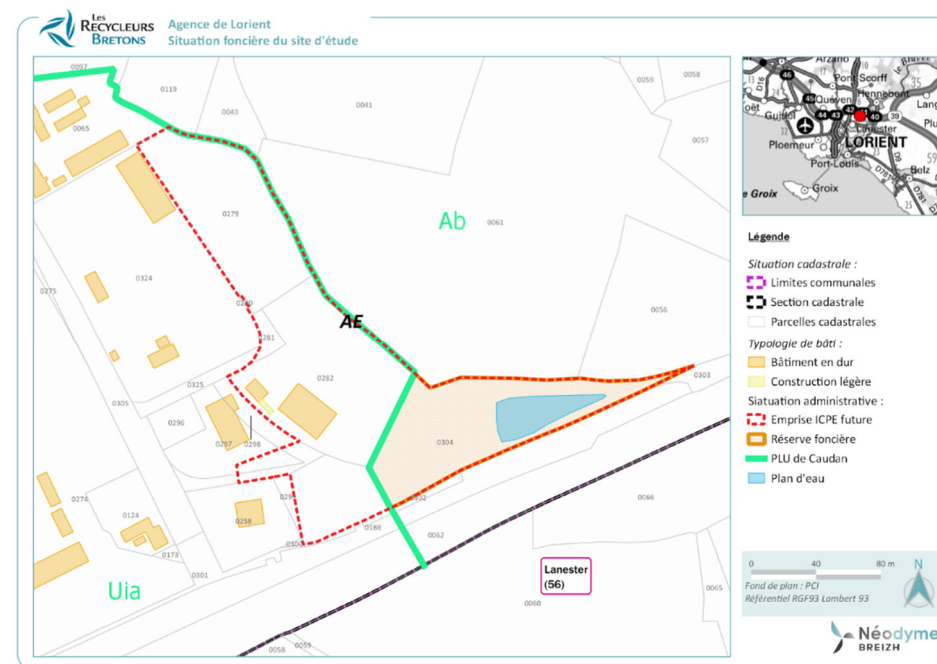
Réserve foncière du site d'étude

L'emprise ICPE future est constituée d'une réserve foncière sur sa partie Sud-Est. Au regard du classement de cette zone en « secteur » Ab » (zone agricole) au titre du PLU de Caudan, aucune exploitation ou aménagement n'est prévue sur cette

portion du site d'étude.

Le plan d'eau recensé au Sud-Est du site au sein de la réserve foncière était initialement dédié au tamponnement des rejets d'eaux pluviales, comme indiqué dans l'arrêté du 28 août 2000 (art. 4.5). Ce bassin représente une surface d'environ 1 000 m² pour un volume de 480 m³. Les eaux pluviales du site ne transitent aujourd'hui plus par ce bassin.

Cette réserve foncière sera conservée en l'état et ne fera l'objet d'aucun aménagement.

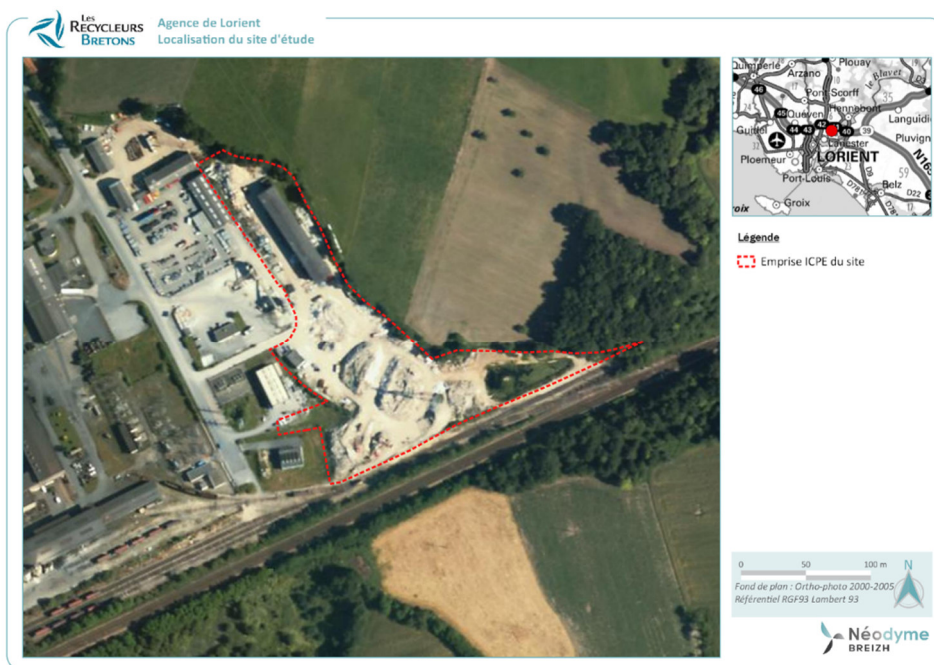


Ainsi, sur une surface totale de 23 374 m², une surface de 6 195 m² constitue une

réserve foncière. La surface exploitée est de 17 179 m².

Imperméabilisation / modifications d'usage des sols sur le site d'étude

L'usage du secteur d'étude est depuis de nombreuses années à destination industriel et anthropisé. Aucun usage agricole n'y est recensé depuis les années 1960. Sur les différentes zones d'extension du site, les sols du site d'étude sont aménagés et potentiellement imperméabilisés depuis le début des années 1990 (cf. vue aérienne au début des années 2000 ci-dessous). Ainsi, l'extension du site d'étude, telle que sollicité, n'a pas engendrée de consommation de terres.



Les terrains permettant de réaliser le deuxième accès sont aujourd'hui des terrains en friche recensés au droit d'un site industriel voisin de la société « LAURENT REFRACTAIRES » (traitement de moules en provenance de la fonderie).

Les travaux réalisés sur le site d'étude ont entraîné des modifications importantes des recouvrements de sols. Ainsi le total des surfaces étanches sur le site après travaux (dalles béton et surfaces enrobées) représente 14 940 m² contre 8 380 m² avant travaux.

Les différentes étapes d'extension de l'emprise du Site de Caudan - Les Recycleurs Bretons ont été réalisées sur des surfaces d'ores et déjà anthropisées et occupées par des activités industrielles depuis plusieurs décennies au sein d'une zone d'activité industrielle (présence du site des « fonderies de Bretagne » depuis les années 1960). En conséquence, cette modification d'emprise n'a entraîné aucune modification d'usage des sols.

Analyse de la compatibilité de l'exploitation du site aux usages des sols

Aucune zone classée « N » au PLU n'est recensée au droit du site. Le plan d'eau recensé sur le site d'étude, historiquement bassin de décantation, constituant une réserve foncière, ne sera pas impacté par le projet et par les activités de la société Les Recycleurs Bretons dans les conditions actuelles et futures d'exploitation.

Aucune incidence sur les terres agricoles n'est recensée ou à prévoir dans le cadre des modifications réalisées et projetées, objets de la présente demande d'autorisation environnementale.

Aucune incidence n'est ni ne sera à relever sur les espaces boisés dans le cadre de l'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan.

Aucun conflit avec les autres usages potentiels des sols n'est à constater.

Incidence du projet sur les mouvements de matériaux

Des travaux ont été réalisés pour permettre de nouveaux aménagements et ont impliqués des mouvements de matériaux. Les travaux ont fait l'objet de déblais de terres d'une quantité de 4 000 t orientées vers des Installations de Stockage de Déchets Inertes de type remblaiement de carrière à proximité. Aucun apport de terres en grande quantité n'a été nécessaire.

Les modifications du site Les Recycleurs Bretons de Caudan se traduisent par une augmentation de l'imperméabilisation de sols. En ce qui concerne l'utilisation de « matériaux » dans le cadre de la phase chantier leur disponibilité locale et la relativement faible surface à aménager ne se traduira pas par des incidences fortes.

Incidence du projet sur la ressource en eau

Incidence du projet sur la consommation d'eau

L'eau prélevée provient exclusivement du réseau public d'alimentation en eau potable qui dessert la zone de Kerpont. Aucun prélèvement en eaux souterraines n'est réalisé. Pour rappel, un forage est identifié et recensé au droit du site mais aucun prélèvement n'y est donc réalisé (forage arrêté, rebouché et recouvert par une dalle béton).

Les consommations s'estiment à environ 500 m³ par an :

- Eaux à usage sanitaire : 300 m³/an ;
- Brumisation des tas de bois si besoin : 50 m³/an

- Eaux de lavage : 150 m³/an

Aucuns travaux de modification de grande ampleur nécessitant une consommation d'eau n'ont été réalisés dans le cadre des modifications mises en œuvre sur le site. A noter que durant la phase travaux, les eaux pluviales initialement présentes dans l'ouvrage de rétention du site d'étude, ont été réinjectées par pompage dans la réserve d'eau incendie (soit 240 m³). Ainsi, aucune eau potable n'a été prélevée pour remplir la réserve incendie.

La consommation d'eau associée à l'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan fait l'objet d'un prélèvement mesuré dans le réseau AEP au regard de l'absence d'usage d'eau dans les procédés mis en œuvre. Des mesures de sensibilisation pour une utilisation rationnelle de cette ressource sont tout de même mises en œuvre.

Les activités du site d'étude ne sont pas à l'origine de consommations en eaux importantes, et n'ont pas d'incidence sur la ressource en eau. Aucun prélèvement sur le milieu naturel n'est mis en œuvre sur le site, le seul forage présent sur le site ayant été arrêté et rebouché. Les conditions d'exploitation du site d'étude ne sont pas à l'origine d'une incidence notable sur la consommation d'eau.

Incidence du projet sur l'hydrogéologie et les eaux souterraines

Dans le cadre de l'exploitation du site, l'intégralité de l'eau consommée sur le site provient du réseau public d'alimentation en eau potable qui dessert la zone de Kerpont, eau provenant en grande majorité de prélèvements souterrains.

Au regard des volumes prélevés relativement faibles (500 m³ par an), le fonctionnement du site Les Recycleurs Bretons de Caudan n'a donc pas d'incidence significative sur l'hydrogéologie en termes de prélèvement. Le projet ne sera pas non plus à l'origine de prélèvements complémentaires d'eaux

souterraines.

Le site d'étude est à présent imperméabilisé (enrobés ou béton) sur la quasi totalité de sa surface exploitée (hors réserve foncière). Ainsi, aucune percolation des eaux de surface vers les sols, sous-sols et donc vers les eaux souterraines n'est à envisager. De plus, l'accueil des déchets sur le site se fera directement, dans des bennes / bennes couvertes, ou des aires dédiées, limitant l'atteinte au milieu naturel.

Pour la mise en place des ouvrages de rétention et du séparateur d'hydrocarbures, une excavation des terres du site au droit du futur emplacement a été réalisée. Néanmoins, les fouilles ont été réalisées à un maximum de 3 m pour les cuves enterrées et à moins de 80 cm pour les réseaux posés : la nappe souterraine n'a donc en aucun cas été atteinte.

Au regard des consommations d'eau, des conditions d'imperméabilisation des sols sur le site d'étude et des conditions de gestion des eaux détaillées ci-après, aucune incidence potentielle sur l'hydrogéologie locale en terme de qualité et de quantité n'est à recenser.

Incidence de l'exploitation sur les rejets d'eaux en provenance du site

L'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan est à l'origine de la production d'effluents aqueux de plusieurs natures faisant l'objet d'une gestion différenciée.

Incidence du projet sur les rejets d'eaux usées industrielles

Aucun procédé de traitement des déchets ne nécessite de prélèvement d'eau sur

le site d'étude. Cependant, il est nécessaire de considérer la production de deux types d'effluents aqueux comme indirectement liés aux procédés mis en œuvre sur le site du site Les Recycleurs Bretons de Caudan, à savoir :

- des eaux produites pour le lavage des engins (aire de lavage) : 150 m³/an ;
- des eaux de brumisation lors du broyage de bois par temps sec : 50 m³/an.

Au regard de leur caractéristiques similaires (contenant potentiellement des Matières en Suspension (MES) et des hydrocarbures), ces effluents font l'objet d'une gestion et traitement commun aux eaux pluviales du site d'étude, A noter que les flux de polluants issus de ces effluents sont tout de même plus importants. Aucune nouvelle production en eaux industrielles n'est réalisée sur le site d'étude au regard des conditions d'exploitation autorisées au sein de l'arrêté d'autorisation du 28/08/2000. Des modifications dans la gestion des effluents aqueux du site commune à celles des eaux pluviales ont d'ores et déjà été mises en place. Le mode opératoire de gestion des eaux est planifié pour permettre d'éviter toute incidence sur le milieu naturel et détaillé ci-après.

Incidence du projet sur les rejets d'eaux usées sanitaires

Seules les eaux usées issues des usages sanitaires des employés du site rejoignent le réseau d'assainissement collectif de l'agglomération lorientaise. La prise en charge du flux d'eaux usées domestiques par une station d'épuration correctement dimensionnée et qui respecte les objectifs environnementaux qui lui sont attribués vis-à-vis des rejets au milieu récepteur permet d'estimer cette source d'émission comme sans incidences notables sur le milieu récepteur.

Incidence du projet sur les rejets d'eaux pluviales

Les eaux de ruissellement du site Les Recycleurs Bretons de Caudan (eaux pluviales, eaux de brumisation et eaux de lavage) sont collectées au sein d'un réseau unique de collecte des eaux pluviales.

Les eaux pluviales sont recueillies par un ensemble de regards et avaloires aménagés sur les voies de circulation du site, collectées au sein d'un réseau de canalisations enterrées, traitées avant d'être rejetées au réseau busé communal au Sud du site.

De façon générale, la collecte des eaux pluviales du site se fait de façon gravitaire, depuis les surfaces situées au Nord du site d'étude (au niveau de l'aire des BPHU et de la déchetterie professionnelle), vers le réseau de collecte existant (soit au Sud), puis est renvoyée vers une fosse de décantation (40 m³),

Les eaux issues de la zone BPHU sont au préalable, traitées par un séparateur d'hydrocarbures, situé à proximité de la zone des BPHU.

Les eaux issues de la déchetterie professionnelle sont au préalable, traitées dans une fosse de décantation, situé en milieu de site, avant de rejoindre les équipements généraux de traitement des eaux pluviales du site d'étude.

Les eaux de l'aire de lavage situés au Sud du site transitent au préalable quant à elle, dans un séparateur à hydrocarbures.

Les eaux pluviales issues de la fosse transitent ensuite vers deux ouvrages de rétention, d'une capacité de 120 m³ chacun (soit une capacité totale de 240 m³).

Ainsi, une trappe en point bas de ces ouvrages de rétention permet une régulation du débit à 5,15 l/s tout en ayant la possibilité de réguler la section de passage à l'aide d'une vanne guillotine, et d'adapter le débit si nécessaire ou de stopper le rejet.

Les eaux pluviales transitent ensuite vers un séparateur d'hydrocarbures, pour enfin être rejetées dans le réseau communal au Sud du site. Le point de rejet des

eaux pluviales au milieu naturel via le réseau communal busé reste le même que celui autorisé par l'arrêté préfectoral du 28/08/2000.

Le réseau busé communal se déverse ensuite dans le ruisseau du Plessis (code hydrographique : FRGR1625), situé plus en aval du site d'étude à environ 700 m à l'Ouest du site d'étude, avant de rejoindre le cours d'eau du Blavet puis la rade de Lorient et l'Océan Atlantique.

A noter que la surface de la réserve foncière (non exploitée) n'est pas collectée par le système de collecte des eaux pluviales qui équipe le site. Les eaux collectées sur cette surface sont pour partie infiltrées et pour partie ruissellent vers le plan d'eau, avant de rejoindre le réseau busé souterrain communal par un système de trop plein équipant le plan d'eau.

Le site dispose des moyens de rétention nécessaires (volumes totales 505 m³) afin de retenir les eaux d'écoulement d'un orage (ouvrages de rétention enterré, fosses, montée en charge des réseaux et pentes du site).

Les derniers résultats de l'autosurveillance mise en place par la société Les Recycleurs Bretons pour son site de Caudan font apparaître le caractère conforme des rejets en eaux pluviales aux valeurs limites qui lui sont prescrites, pour l'ensemble des paramètres mesurés. La mise en service au printemps 2021 des nouveaux équipements de gestion des eaux pluviales comme décrits ci-avant a permis d'améliorer la qualité des eaux pluviales rejetées et de rendre conformes les valeurs de rejet.

Les nouvelles conditions de gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales sont en adéquation aux nouvelles conditions d'exploitation.

Incidence du projet sur les rejets d'eaux en situation accidentelle

Un dernier cas de figure dans le domaine de gestion des rejets d'eaux est à

envisager pour les sites industriels à savoir la gestion des rejets d'eaux et plus largement des liquides en situation accidentelle. Selon le document technique D9A, le volume à retenir sera de 387 m³.

Sur l'ensemble des ouvrages de rétention, le volume disponible pour les eaux d'extinction d'un éventuel incendie sera de 505 m³.

Au vu des capacités de rétention effectives, le site Les Recycleurs Bretons de Caudan sera donc en capacité de retenir les eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

Incidence du projet sur la ressource air

Incidence de l'exploitation sur la qualité de l'air : rejets diffus liés au procédé de broyage de bois et à la manutention des déchets

Concernant spécifiquement les déchets non dangereux de bois, la société Les Recycleurs Bretons effectue des campagnes ponctuelles de broyage (l'équipement est mobile et partagé entre différents sites du groupe).

Ces activités broyage de bois et le stockage de bois peuvent être à l'origine de l'émission et la dispersion de particules de bois dans l'atmosphère. Afin de réduire et de supprimer ces émissions, une brumisation est effectuée au besoin en fonction des conditions météorologiques en période sèche et/ou venteuse afin de faire retomber les poussières. Le site d'étude est équipé de deux brumisateurs mobiles. En dehors des périodes sèches, les déchets de bois stockés en extérieur présentent un taux d'humidité qui évite la production de poussières de bois.

Les mesures de réduction des émissions atmosphériques diffuses associées à ce

procédé permettent de limiter l'impact de cette activité sur la qualité de l'air local.

Quelques déchets amiantés seront en transit sur le site, néanmoins, leur quantité est faible et au regard de leur condition de stockage (emballé avant réception sur site comme l'exige la réglementation), ceux-ci ne pourront pas être à l'origine d'émission de fibres amiantées.

Par ailleurs, la mise en place de recouvrement de sols de qualité (enrobé et dalle béton) a permis de réduire les dégagements et la diffusion de poussières en lien avec la circulation des engins et véhicules lourds sur les voiries du site d'étude sans.

Au regard des conditions de stockage, l'incidence sur la qualité de l'air liée à la manutention de déchets inertes et de plâtres est jugée faible.

Incidence de l'exploitation sur la qualité de l'air : rejets gazeux diffus liés à la circulation des véhicules

La circulation des engins routiers et non routiers sur et en dehors (émissions déportées) du périmètre d'exploitation liés à l'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan est à l'origine de rejets atmosphériques diffus.

La quantification de ces rejets est très difficilement envisageable en l'absence de données fiables de rejets et de l'absence de connaissance des comportements routiers : distances parcourues, temps de présence sur site, rejets nets des véhicules, etc.

Surtout, ces gaz d'échappement dispersés dans l'atmosphère sont à associer au trafic local. Le site est par ailleurs implanté à proximité d'un axe routier à fort

trafic, et au sein d'une zone d'activités très développée. La proximité avec des entreprises émettrices de polluants atmosphériques est fortement probable.

Mesures visant à éviter / réduire / compenser les incidences du projet dans le domaine de l'air

Les mesures de réduction des émissions atmosphériques prises dans le cadre de l'exploitation sont les suivantes :

- les engins routiers et non routiers font l'objet d'opérations de maintenance et d'entretien qui permettent de limiter les rejets atmosphériques et notamment l'assurance des contrôles techniques périodiques ;
- le temps de présence des engins routiers est limité aux nécessités d'exploitation, et les chauffeurs ont pour consignes d'éteindre les moteurs en conditions de chargement / déchargement ;
- les voies de circulation d'accès au site sont imperméabilisées ;
- le temps d'entreposage des déchets est limité pour éviter toute dégradation à l'origine d'émissions fugitives ;
- certains déchets sont réceptionnés et entreposés sous couvert ou emballés (bennes couvertes, entreposage sous abri) pour éviter des émissions lors des manipulations ;
- les déchets dangereux et notamment liquides (détenus en réservoirs fermés et sur rétention ;
- aucun produit pulvérulent ne transite sans mesure de confinement sur le site ;
- les campagnes ponctuelles de broyage de bois se font en conditions météorologiques favorables, et sous brumisation pour abattre une proportion importante des émissions de composés fins ;

- un nettoyage mécanique périodique des sols du site d'exploitation est réalisé.

Ces mesures mises en œuvre dans les conditions d'exploitation actuelles seront prorogées, mais aussi durant la phase temporaire de travaux.

Incidence du projet sur la commodité du voisinage

Analyse des incidences : trafic routier

L'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan est à l'origine d'un trafic routier lié :

- aux apports de déchets en vue de leur prise en charge dans le cadre des procédés internes de regroupement, de transit ou de traitement de ces déchets (poids-lourds et professionnels pour la déchetterie) ;
- aux évacuations de déchets et des fractions de déchets suite aux procédés internes ;
- à la prise de poste des employés travaillant sur le site.

Ces deux premiers engendrent un trafic de véhicules lourds et utilitaires tandis que le troisième concerne des véhicules légers. Une augmentation moyenne du trafic sur le site d'étude est prévue à moyen terme.

Les modifications des conditions d'exploitation au site Les Recycleurs Bretons de Caudan apporteront un passage de véhicules supplémentaire, mais relativement faible dans un contexte déjà très emprunté par les engins routiers (PL et VL). Surtout, cet axe routier est dimensionné et aménagé (2 x 2 voies avec bande d'arrêt d'urgence séparées par un terre-plein central) pour recevoir un trafic routier important dans de bonnes conditions de circulation.

De la même manière, les routes internes de la zone industrielle sont correctement

dimensionnées pour recevoir un trafic important de véhicules et notamment de véhicules lourds dans de bonnes conditions de sécurité. Les axes de desserte du site : rue du Manéguen et les rues internes à la zone industrielle sont surtout et quasiment exclusivement empruntées pour la desserte des entreprises et des activités qui y sont implantées et permettent d'atteindre l'établissement sans traverser de zones habitées. Ces axes ne sont donc pas empruntés par les véhicules en transit et notamment aucun véhicule léger non lié aux personnels n'emprunte habituellement ces axes.

Le projet du site Les Recycleurs Bretons de Caudan a nécessité la réalisation de travaux VRD ayant engendrer un trafic supplémentaire sur la zone industrielle. Cependant, les activités du site d'étude ont dû être réduites lors de la phase travaux, le trafic engendrer lors des travaux est donc venu en remplacement du trafic du site d'étude normalement réalisé en situation normale. Ainsi, le trafic engendré en phase chantier a faiblement perturbé le trafic routier local

La réfection des voiries du site et la création d'un nouvel accès permettent par ailleurs d'améliorer les conditions de circulation sur le site et à ces abords immédiats.

Mesures visant à éviter / réduire / compenser les incidences du projet sur le trafic routier

L'analyse menée sur l'incidence de l'exploitation du Site de Caudan - Les Recycleurs Bretons sur le trafic routier des deux axes dessertes du site permet de constater que celle-ci peut être qualifiée de faible sur le trafic global et de modérée en ce qui concerne le trafic routier spécifique des véhicules lourds.

Cette influence est impossible à éviter (sauf à envisager la fermeture du site) puisque le « trafic » est absolument corrélé avec un site de transit et de traitement des déchets. Cette logistique permet en partie l'expédition maritime des déchets, et pour le reste permet de rationaliser les mouvements entre les installations de

transit et les lieux de traitement finaux des déchets.

Dans ces conditions, les mesures d'accompagnement concernent la réduction des effets et nuisances générés par cette circulation routière.

La principale de ces mesures concerne le choix initial de l'implantation du Site de Caudan - Les Recycleurs Bretons au sein d'une zone industrielle qui permet d'éviter et de réduire une partie notable des incidences associées au trafic routier (bruits, vibrations, émissions dans l'air, lumière, etc.).

D'autres mesures permettent de réduire l'incidence de l'exploitation et concernent la prudence en entrée et sortie du site afin de ne pas perturber la desserte locale. Pour rappel, la rue du Manéguen est sans-issue, ce qui y limite la circulation en l'absence de trafic de transit.

Ces mesures sont complétées par l'organisation interne du site d'étude qui vise notamment à réduire les nuisances générées par le trafic routier et notamment par :

- Le strict respect des poids et volumes transportés par poids lourds via ces équipements de mesures internes ;
- La limitation des horaires d'accès aux seuls horaires de jour : en semaine de 7h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30, et le samedi de 7h30 et 12h30 pour les poids lourds ;
- Une signalisation adaptée et compréhensible par tous dès l'entrée du site ;
- Des consignes de circulation remises aux chauffeurs ;
- La limitation de la vitesse interne de circulation ;
- L'enregistrement des flux entrées et sorties pour assurer leur traçabilité.

Ces mesures permettent en conditions actuelles d'exploitation de réduire les nuisances liées par le trafic routier comme en témoigne l'absence de troubles « hors site ». Ces mesures sont adaptées pour recevoir l'augmentation du trafic routier engendrée par le projet.

Incidence du projet sur les autres voies de communications

La logistique des déchets depuis le site Les Recycleurs Bretons de Caudan ne recourt pas à d'autres modes de transport que le trafic routier directement en sortie du site d'étude. Cet état de fait est la conséquence de l'absence d'offre économiquement viable en l'état actuel par les autres modes de transport pour le domaine spécifique des déchets.

Aucun report modal du trafic routier généré par le site Les Recycleurs Bretons de Caudan vers d'autres voies de communication n'est possible en état actuel en sortie immédiate de site.

Analyse des incidences : émissions sonores

En conditions d'exploitation, le site d'étude sera à l'origine d'émissions sonores provenant des mêmes sources qu'actuellement à savoir :

- la circulation des camions et le chargement/déchargement de déchets ;
- la circulation des engins de manutention ;
- les bruits de chocs liés à la manutention des déchets, notamment de la ferraille et des gravats ;
- les activités de traitement des déchets (broyage de bois).

Une campagne de mesure des niveaux sonores en niveau résiduel et en niveau ambiant a été réalisée en janvier 2021 par la société TechniConsult. Les niveaux sonores observés sur les points situés en zone à émergence réglementée et en limites de propriété sont conformes à la réglementation en tout point.

A noter qu'en conditions futures, le broyeur de bois sera à considérer dans l'analyse des émissions sonores. Cependant, cet usage sera limité par campagne (4 à 5 campagnes de 5 jours/an). La prochaine étude sera réalisée en conditions

de fonctionnement complet, soit avec usage du broyeur de bois.

Les modifications du site Les Recycleurs Bretons de Caudan ne se traduisent pas par une création / dépassement des émissions sonores supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Analyse des incidences : émissions vibratoires

En termes d'installations, le site Les Recycleurs Bretons de Caudan exploite des équipements émetteurs de vibrations notamment le broyeur, mais aussi les engins routiers et non routiers.

Cependant, les techniques disponibles en matière « d'absorption » des vibrations permettent d'éviter la majorité d'entre elles et sont en mesure de conduire à une absence de perception desdites vibrations même à leur proximité immédiate. Ainsi, le site d'étude ne sera concerné par aucune émission vibratoire perceptible au-delà des limites de propriété de l'établissement.

Incidence du projet sur les émissions de chaleur/radiation

Aucun apport de chaleur n'est ni ne sera nécessaire à l'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan. En retour, aucune émission notable de chaleur n'en résulte.

Le site Les Recycleurs Bretons de Caudan n'est pas à l'origine de radiations dans le cadre de son exploitation et n'est pas exposé à des radiations extérieures, aussi aucune analyse et aucune mesure ne sont proposées dans ce domaine d'étude.

Incidence du projet sur l'environnement lumineux

Les éclairages présents sur le site Les Recycleurs Bretons de Caudan concourent exclusivement à la sécurisation des activités qui y sont entreprises et ne seront pas modifiés ou complétés de manière notable.

L'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan ne se traduit par aucun effet temporaire notable dans le domaine des émissions lumineuses. L'éclairage du site Les Recycleurs Bretons de Caudan n'est pas directement perceptible au niveau des habitations les plus proches, mais participe au halo lumineux « urbain » de la zone industrielle de Kerpont. Ces éclairages sont strictement nécessaires à la sécurisation des procédés et du personnel évoluant sur les aires extérieures en période de faible luminosité naturelle.

Aucune émission lumineuse ne provient du site Les Recycleurs Bretons de Caudan sur la période de nuit de 22h à 6h, et le trafic routier reste contenu sur la seule période de journée évitant ainsi les émissions lumineuses des « phares » des véhicules pendant la période de nuit.

Elimination / valorisation des déchets

Les déchets produits dans le cadre de l'exploitation du site de Caudan seront principalement des déchets produits du fait de la présence de personnel :

- des papiers / cartons / plastiques / verre liés aux activités de bureaux, qui sont assimilables en nature à une production ménagère ;
- des Déchets Non Dangereux (DND des activités économiques) liés à la présence de personnel notamment des textiles, produits sanitaires, restes de repas, déchets non triés en mélanges, etc. ;
- des Déchets Dangereux liés au fonctionnement et à la maintenance de certaines installations et équipements spécifiques.

Ces déchets font l'objet d'une gestion différenciée en fonction de leur nature.

L'exploitation de l'établissement Les Recycleurs Bretons n'est et ne sera pas à l'origine de la production de quantités importantes des déchets qu'ils soient non dangereux ou dangereux, et pour ces deniers, les dangers présentés sont peu marqués.

Des mesures seront mises en place dans la gestion des déchets, internes et externes au site. Il s'agit notamment de mesures de tri et regroupement des déchets, choix de filières de valorisation matière, énergétique et élimination en dernier recours, ainsi que des mesures de bon sens (interdiction de brûlage à l'air libre, tenue des registres de suivi concernant les déchets dangereux, tenue en parfait état de propreté des contenants et zones de regroupement).

Incidence sur la santé, la sécurité et la salubrité publiques

L'évaluation réalisée dans l'étude d'impact a permis de constater qu'aucun des procédés mis en œuvre ou sollicités au travers de la demande ne sera à l'origine de l'émission à l'atmosphère et/ou de rejets dans les eaux de composés dangereux pour la santé.

Toutefois, le site Les Recycleurs Bretons de Caudan comme tout établissement industriel, est à l'origine de rejets. Ainsi, l'inventaire des sources de rejets permet d'identifier et de décrire les sources suivantes :

- Le stockage temporaire de déchets de bois broyés peut être à l'origine en période sèche et venteuse d'envols et d'émissions de poussières. Un système de brumisation est associé à ce stockage au besoin pour éviter toute dispersion. Par ailleurs, ces composés ne présentent aucune toxicité particulière.

- L'activité d'oxycoupage est à l'origine de rejets gazeux en CO2 et NOx et de fumées en très faible quantité ;
- Les autres procédés de transit, regroupement et de tri ne sont et ne seront pas à l'origine de l'émission de composés en fonctionnement normal ;
- Le trafic routier d'exploitation est à l'origine de rejets diffus et répartis sur le site liés à la combustion des carburants via les gaz d'échappement.

Les sources d'émissions de l'installation ont été jugées négligeables du point de vue de l'identification des substances identifiées et/ou du bilan quantitatif ou qualitatif.

Au terme de l'évaluation des émissions de l'installation, aucune source d'émissions a été retenue comme étant à l'origine de rejets susceptibles d'atteindre les populations avoisinantes.

L'exploitation d'un site de récupération et de valorisation des déchets, et notamment de BPHU, dans le respect des dispositions réglementaires applicables, participe à la structuration d'une filière légale limitant leur abandon et participant de fait à la réduction des effets directs et indirects de cette dernière en matière de troubles à l'ordre public.

Le fonctionnement du site Les Recycleurs Bretons de Caudan n'est et ne sera pas à l'origine de la dissémination, notamment dans les vecteurs air et eau, d'agents pathogènes, et ne génère de fait pas d'effets notables à mêmes de porter atteinte à la salubrité publique.

Incidence du projet sur le patrimoine naturel, culturel et paysager

Les deux sites NATURA 2000 et la ZNIEFF localisés aux abords et présentant une connexion hydrographique effective avec le site d'étude présentent, au regard des menaces et pressions recensées et des intérêts protégés, une vulnérabilité modérée vis-à-vis des potentiels rejets en eaux issues du site d'étude.

Les rejets en eaux pluviales du site d'étude au sein du ruisseau du Plessis sont connectés à des espaces naturels sensibles protégés. Cette situation nécessite l'adoption de mesures adaptées afin d'éviter ou tout au moins de réduire à un niveau le plus faible possible les émissions polluantes dans ce milieu.

Des mesures sur la gestion des eaux pluviales ont permis de constater que celles-ci étaient adaptées aux enjeux de l'exploitation. Ainsi toutes les eaux produites sur le site font et feront l'objet d'une prise en charge adaptée, cette prise en charge étant également prévue en situation accidentelle.

Ainsi, le site Les Recycleurs Bretons de Caudan n'est pas à l'origine d'incidence notable sur le fonctionnement des espaces naturels remarquables identifiés sur le secteur littoral en aval hydraulique du site, ni de manière directe (absence de potentialité d'accueil d'habitats ou de faune et de flore) ni indirectement (éléments de gestion des rejets détaillés tout au long de la présente étude d'incidence).

Aucuns travaux de modification de grande ampleur à l'origine de diffusion de poussières dans l'atmosphère ne sont prévus sur le site, en mesure d'impacter les espaces naturels remarquables aux abords du site d'étude.

En l'absence de modification ou d'aménagement de ce milieu favorable à la continuité écologique, l'exploitation du site d'étude ne sera pas de nature à dégrader les continuités écologiques.

La mise en œuvre du projet ne se traduit et ne se traduira par aucune modification notable des équipements et installations en place et ainsi n'aura aucune incidence supplémentaire sur la préservation / conservation des paysages remarquables.

De manière indirecte, aucune visibilité du site d'étude depuis ce monument n'est recensée (cf. incidence sur le paysage). Aucune visibilité n'existe entre les éléments de patrimoine culturel, a fortiori ceux bénéficiant d'une protection réglementaire, et le site de Les Recycleurs Bretons de Caudan.

Incidence du projet sur l'utilisation de l'énergie

Dans le cadre de son système de management intégré, et notamment de son système de management de l'environnement, la société Les Recycleurs Bretons s'assure que ses consommations de toute nature soient adaptées à ses activités.

Pour ce faire elle déploie des mesures visant en premier lieu à éviter les consommations d'énergie superflue. Ces mesures d'évitement concernent :

- Le choix d'équipement sans mode « veille » qui ne consomment plus rien lorsqu'ils sont éteints.
- L'arrêt des installations et équipements lorsqu'ils ne fonctionnent pas, notamment les équipements de procédés, en dehors des horaires d'ouverture et de fonctionnement de l'établissement.
- L'extinction des éclairages en absence de personnel et en période de luminosité naturelle suffisante.

Ces mesures d'évitement sont complétées par des mesures de réduction qui concernent :

- Le choix des équipements en prenant en considération leur niveaux de

consommations notamment en comparaison d'autres équipements plus consommateurs. Ce choix concerne notamment les éclairages qui consomment de moins en moins pour un résultat similaire.

- Le suivi des consommations de façon périodique afin de détecter le plus précocement possible une dérive signe d'un dysfonctionnement.
- L'entretien périodique du matériel roulant et non roulant afin de limiter les consommations, notamment par effet « d'encrassement et de vieillissement ».

Enfin, ces mesures concernent la sensibilisation du personnel à ce sujet et leur formation éventuelle à des pratiques plus sobres notamment en matière de conduite des engins.

La principale mesure de suivi dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie, mise en place par l'établissement Les Recycleurs Bretons et qui sera étendue au projet, concerne l'autosurveillance des consommations et leur suivi par rapport au volume d'activité afin de détecter le plus précocement possible une dérive « anormale ».

La seconde mesure de suivi concerne la traçabilité de la maintenance et de l'entretien des équipements afin de prévenir toute surconsommation liée au vieillissement de l'appareil.

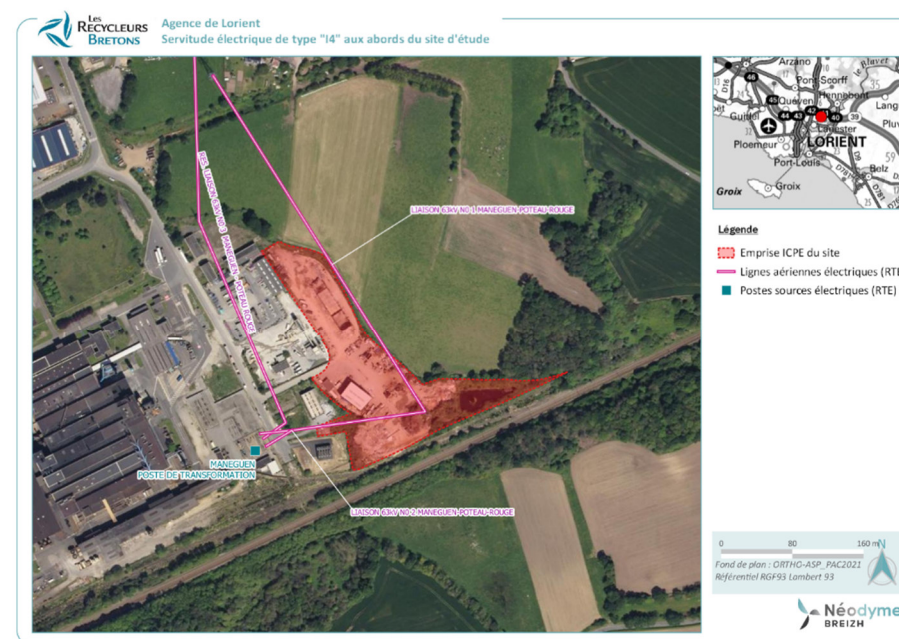
Analyse de la compatibilité de l'exploitation du site avec les règles d'urbanisme

L'emprise du site Les Recycleurs Bretons de Caudan est compatible avec le caractère général des secteurs « Uia » du Plan Local d'Urbanisme de Caudan.

Pour rappel, la partie du site localisé en secteur « Ab » ne sera pas exploitée au regard de ce classement. Les activités du site d'étude sont donc en conformité

avec les zonages du PLU de Caudan.

Le site est surplombé par les lignes électriques 63 000 Volts MANEGUEN-POTEAU ROUGE 1 et 2 (sur des supports communs) et la ligne 63 000 Volts MANEGUEN-POTEAU ROUGE 3, avec un support implanté sur le site d'étude, et deux aux abords immédiats du site.



Des mesures seront prises pour éviter tout risque lors des activités de manutention au sein des aires de stockage présentes sous la ligne, concernant le réseau électrique aérien présent sur le site.

Le projet de développement du site Les Recycleurs Bretons de Caudan s'inscrit dans le sens des orientations et des objectifs du PADD et du DOO du SCoT du Pays de Lorient.

SYNTHESE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

Au terme de l'étude d'incidence une synthèse de l'analyse des incidences du projet de Caudan a été réalisée.

Cette synthèse propose pour chaque compartiment de l'environnement :

- un rappel de la sensibilité du milieu et sa cotation proposée au terme de la partie III de l'étude d'incidence,
- une description de l'incidence « brute » du projet sans mesure et sa cotation,
- le cas échéant lorsque cela est nécessaire, une description des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence « brute » du projet,
- une description de l'incidence « nette » du projet au regard de mesures ERC sélectionnées,
- lorsque cela est possible une estimation des dépenses correspondantes aux mesures ERC proposées.

Cette synthèse ne peut pas être reproduite dans le présent résumé non technique au regard de sa complexité.

Notons toutefois que la sensibilité du milieu local est prise en compte pour chacun des domaines étudiés et que les mesures de gestion du site d'étude sont en adéquation avec les risques.

Concernant les incidences liées aux projets, ceux-ci sont relativement peu marqués ces projets étant majoritairement des adaptations des conditions actuelles d'exploitation.

Cette synthèse permet de constater que l'exploitation du site Les Recycleurs Bretons de Caudan ne sera pas à l'origine d'une dégradation notable de son environnement proche et lointain.